

Et alors quoi?

Le journal du CEPRé

N° 53
NOVEMBRE
2017

COLLECTE DE JOUETS



EDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Nous approchons doucement mais sûrement de la fin de l'année. Le temps devient maussade, la température baisse mais pas notre motivation !

Dans ce numéro de votre mensuel, nous consacrons quelques pages à un triste phénomène : les violences conjugales. En effet, le 24 novembre est une date clé pour la sensibilisation à la question des violences faites aux femmes chez nous et dans le monde.

Autre évènement à retenir : la collecte de jouets à destination des enfants défavorisés organisée durant tous le mois de novembre. L'occasion d'amener un peu de magie dans les yeux d'enfants dont les parents ont trop peu de revenus (qu'ils soient travailleurs avec ou sans emploi). Les jouets seront donnés à une association de la région du Centre. Nous comptons sur vous pour faire de celle-ci un réel succès.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour toute demande ou toute question.

Au plaisir de vous revoir bientôt,

Bonne lecture,
L'équipe CEPRé

Envie de vous investir au sein de certains groupes ? Envie de nous suggérer des points particuliers ? Passez nous un petit coup de fil sympa ou contactez-nous par mail, nous sommes toujours à votre entière disposition ! Nos coordonnées se trouvent à l'arrière de ce journal.

Rejoignez nous, lisez nous, contactez nous ; le CEPRé est là pour vous !

24 novembre : journée contre les violences faites aux femmes.

Le 24 novembre est une date importante, il s'agit d'une journée de lutte contre les violences faites aux femmes dans le monde. Cette année, nous nous intéresserons cependant à ce qui se passe dans nos contrées.

Le vendredi 24 novembre, plusieurs associations de la région du Centre (dont le CEPRÉ bien entendu) rencontreront des élèves de l'enseignement secondaire (5^{ième} et 6^{ième}) et créeront divers projets autour des relations amoureuses, du harcèlement et des réseaux sociaux.

Plusieurs rencontres auront lieu dans les écoles en préambule à cette journée.

Je vous propose ici d'aborder la question des violences conjugales¹.

De quoi s'agit-il ?

Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes, de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et à dominer l'autre.

Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter, portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Ces violences affectent aussi l'entourage de la victime et de l'agresseur, notamment les autres membres de la famille, dont les enfants.

(Définition commune des violences conjugales adoptée en 2006 par les ministres fédéraux, communautaires et régionaux de Belgique)

- —La violence conjugale est un délit puni par la loi. Celle-ci indique que la violence au sein du couple est punissable au regard du droit pénal même si les partenaires ne sont pas mariés. (art. 410 du Code Pénal de la loi du 24 novembre 1997)
- —Les coups et blessures commis entre partenaires sont considérés par la loi comme plus graves que d'autres types de coups et blessures
- —Depuis le 1er mars 2013 les victimes de violences conjugales font partie en Belgique de la liste des personnes vulnérables et à risques inscrites à l'art 458 bis du code pénal, qui permet aux professionnels de sortir du secret professionnel en cas de nécessité pour assurer la sécurité immédiate
- —Dans la majorité des cas, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes des femmes
- —La violence au sein du couple touche toutes les couches de la population, que l'on soit riche ou pauvre, que l'on ait fait des études ou pas

¹ Source www.amnesty.be

- —Ces violences se produisent dans les couples, mariés ou non, hétérosexuels ou homosexuels, cohabitants ou non
- —Cette violence peut se produire dès le début de la relation de couple ou après des années de vie commune
- —Le terme « femme battue » ne fait pas état de l'ensemble des violences entre partenaires. Il attire l'attention sur la violence physique seulement, alors que c'est la violence psychologique qui est la plus courante. En termes de fréquence, on retrouve premièrement la violence verbale (41,5%), ensuite les intimidations (22%) et finalement la violence physique (15%) (Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2010)

Comment s'exprime-t-elle ?

La violence conjugale peut être physique ou psychologique, mais aussi sexuelle ou économique. Elle peut s'exprimer de différentes façons :

1. Violence psychologique et verbale
2. Violence contre les objets et animaux
3. Violence physique
4. Violence sexuelle
5. Utilisation des enfants (chantage émotionnel, violences physiques ou verbales sur un enfant devant l'autre parent, prise en otage, etc.)
6. Contrôle excessif (contrôle financier, isolement social, etc.)
7. Suicide ou menaces de suicide
8. Meurtre, tentative de meurtre ou menaces de mort

En Belgique

Chaque année, plus de 45 000 dossiers sont enregistrés par les parquets. Toutefois, les actes de violence conjugale sont loin d'être toujours dénoncés.

En 2010, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes estimait qu'en Belgique, une femme sur sept avait été confrontée à au moins un acte de violence commis par son (ex-)partenaire au cours des 12 mois précédents. La violence conjugale a coûté la vie à 162 personnes en 2013.

Selon les chiffres de l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE publiée en 2014, 6% des femmes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire ou ex-partenaire.

24,9% des femmes se sont fait et/ou se sont fait imposer des relations sexuelles forcées par leur conjoint, selon le sondage réalisé par Amnesty International et SOS Viol en 2014.

Par ailleurs, un couple sur huit est confronté à des violences d'ordre psychologique en Belgique. Plus discrète, plus sournoise et moins visible que la violence physique, elle constitue une réelle souffrance pour celui ou celle qui la subit. (www.fredetmarie.be)

Comment en sortir ?

Afin de briser l'isolement, pour prendre connaissance de vos droits ou vous protéger, il est indispensable de parler d'une situation de violence entre partenaires. Vous pouvez vous confier à des personnes de confiance de votre entourage (famille, amis, etc.) ou à des professionnels qui sauront apporter des réponses à vos questions (dans un centre de planning familial, un centre d'accueil spécialisé (voir section « Contacts utiles ») en violence conjugale ou au numéro d'écoute gratuit 0800/ 30 030. Vous pouvez aussi contacter la police. Chaque zone de police dispose d'un service d'assistance aux victimes dans lequel travaillent des professionnels formés pour répondre à vos questions.

Lorsque vous prenez conscience de la gravité de votre situation, que vous décidiez de partir, de vous séparer de votre conjoint violent ou de rester, pensez à constituer un dossier. Consigner des preuves contre votre agresseur vous assure une meilleure protection devant la loi et peut vous sortir de situations très difficiles. Même si vous ne souhaitez pas porter plainte, faites consigner les faits !

Partir

Partir ne semble pas toujours possible, que ce soit pour des raisons financières, la présence d'enfants ou autres. Pour faire la lumière sur votre situation, il est utile que vous preniez contact avec des professionnels qui puissent vous informer de vos droits. En effet, les mauvais traitements constituent presque toujours des actes répréhensibles aux yeux de la loi. Si votre conjoint est violent, partir est un droit.

Une fois votre décision prise, parlez-en à des personnes de confiance. Des professionnels peuvent vous conseiller sur le plan pratique, financier et psychologique. Préparez votre départ (voir « le plan de sortie » ci-dessous), partez quand votre conjoint est absent ou trouvez une excuse pour partir discrètement. Ne lui dites pas que vous allez partir.

Le plan de sortie

Ce qu'il faut prendre avec soi :

- Les pièces administratives : la carte d'identité, la carte de séjour, les informations concernant la situation familiale, la santé de l'ensemble des membres de la famille, l'école des enfants, le logement, les revenus, les informations bancaires, tout actes de jugement, les diplômes, les factures importantes et les relevés d'imposition (extraits de rôle)

- Les clefs (maison, lieu de travail, voiture)
- Vos cartes bancaires et de crédit
- Vos médicaments
- Des effets d'hygiène personnels
- Vos lunettes ou lentilles
- De l'argent (si possible)
- Des vêtements (sous-vêtements, chemise de nuit)
- Des bijoux personnels
- Des photos que vous souhaitez garder ou d'autres effets de valeur sentimentale.

Pour les enfants, n'oubliez pas d'emporter :

- Médicaments
- Vêtements (sous-vêtements, chemise de nuit)
- Jouets favoris
- Si vous êtes en danger immédiat, partez tout de suite, plan ou pas.

Rester

Si vous décidez de rester, n'oubliez pas que le risque d'une nouvelle confrontation existe toujours. Que l'agresseur exprime des regrets et dise qu'il va changer ne signifie pas qu'il le fera. Pensez donc à prévoir un plan de sortie. Parlez-en avec une personne de confiance chez qui vous pourriez trouver refuge et dans l'éventualité d'une fuite, signalez votre départ à la police ou à une instance spécialisée afin d'attester les raisons de ce départ.

Si votre conjoint violent prend conscience de son comportement et souhaite être aidé, il peut s'adresser à l'asbl Praxis (voir section « Contacts utiles ») qui offre un soutien aux auteurs de violences entre partenaires et propose des thérapies adéquates. Le changement ne se fera pas du jour au lendemain, il peut prendre du temps.

Porter plainte

Les femmes victimes de violence ne portent plainte que dans une minorité des cas (13,9%) (Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2010). Si la situation atteint le point de non-retour, il faudra peut-être décider d'engager une action en justice, pour assurer votre sécurité et celle de votre famille. Vous pouvez porter plainte dans n'importe quel commissariat de police. Dans le cadre de la procédure qui découlera de votre plainte, des photographies et autres éléments de preuve peuvent être utiles. Pensez donc à rassembler des indices pouvant témoigner de la violence de votre conjoint.

Quelles sont les conséquences du dépôt d'une plainte ?

Le policier doit dresser un procès-verbal et en référer au Parquet. Ensuite, il vous expliquera ce qui va se passer pour vous et l'auteur. Vous pouvez bénéficier de l'aide d'un(e) assistant(e) social(e) (Service d'aide aux victimes). Selon l'appréciation du Parquet :

L'intéressé sera entendu par la police, remis en liberté mais avec un suivi. Le magistrat décidera ensuite de poursuivre ou de classer. L'intéressé sera mis à disposition du Parquet. On lui rappellera ce que prévoit la loi et ce qu'il risque. Suivant sa réaction, il sera remis en liberté et/ou à la disposition d'un service de médiation. Le juge d'instruction donne un signal fort, décide d'une mise en liberté avec conditions (éloignement du domicile, obligation de se soigner, etc.) Mandat d'arrêt.

Vous ne souhaitez pas porter plainte

Vous pouvez dans ce cas faire consigner les faits. Ceci n'entraîne pas de poursuites judiciaires (à moins que les faits ne soient très graves) mais pourrait vous être utile ultérieurement. Pensez à assurer votre sécurité et celle de vos enfants autant que possible. Pour cela, contactez des professionnels pouvant vous aider (avocat, assistant(e) social(e), etc.).

Contacts utiles

En Belgique francophone, une ligne d'écoute téléphonique existe. Il s'agit du **0800/30.030** (numéro gratuit), accessible du lundi au vendredi de 9 à 19 heures. Ce numéro ne constitue pas un numéro d'urgence, il propose une écoute gratuite et confidentielle à tous ceux qui en expriment le besoin. C'est un lieu de parole où l'on reconnaît la problématique encore trop souvent ressentie comme un problème privé. Voir aussi le site internet : www.ecouteviolencesconjugales.be

Pour les cas urgents :

Service médical d'urgence : 100
Police : 101 (ou commissariat local)
N° Européen : 112

Lignes d'écoute spécialisée :

- Écoute enfants : 103
- Écoute violence conjugale : 0800 30 030 (9h à 19h, anonyme et gratuit)

Maisons d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants

Solidarité femmes et refuge pour femmes battues, 7100 La Louvière, 064/213303

EN NOVEMBRE

► RÉUNIONS DE NOS GROUPES RÉGULIERS

Les réunions mensuelles ont lieu à l'ASBL CEPRé
dans les locaux de la FGTB Centre
23 -rue H. Aubry à 7100 Haine-St-Paul

● Groupe « Femmes »

Quand : 09 et 10/11/2017

Heure : 10h00

Contact : 064/23.61.20 Mano

● Groupe « Pensionnés/Prépensionnés »

Quand : à définir

Heure : -

Contact : 064/23.61.19 Christophe

● Groupe « TSE »

Quand : le 06 et le 20/11/2017

Heure : 09h00

Contact : 064/23.61.73 Romain

► NOS AUTRES ACTIVITÉS

Manifestation de soutien aux sans-papiers

Quand : le 12/11/2017

Heure : 14h00

Où : Bruxelles – gare du Nord

Un départ collectif sera organisé

Contact et infos: 064/23.61.20 Mano

Souper des Travailleurs Sans Emploi

Quand : le 18/11/2017

Heure : 18h00

Où : ASBL CEPRé, dans les locaux de la FGTB Centre –
rue H. Aubry 23 à 7100 Haine-St-Paul

Prix : 15€

Contact et infos : 064/23.61.73 Romain

Projection du film "Le potager de mon Grand-Père"

Suivie d'un débat autour de la transmission intergénérationnelle des savoirs

Quand : le 21/11/2017

Heure : 14h30

Où : ASBL CEPRé, dans les locaux de la FGTB Centre –
rue H. Aubry 23 à 7100 Haine-St-Paul

Contact : 064/23.61.20 Mano

À venir

Découverte littéraire : "Que faire ! Contre l'ordre régnant"

D'Erik RYDBERG

Quand : 13/12/2017

Heure : 14h00

Où : ASBL CEPRé, dans les locaux de la FGTB Centre –
rue H. Aubry 23 à 7100 Haine-St-Paul

Contact : 064/23.72.90 Sophie

Clôture de la Collecte de jouets :

projection du film pour enfant « Bee Movie »

Quand : 06/12/2017

Heure : 13h30

Où : ASBL CEPRé, dans les locaux de la FGTB Centre –
rue H. Aubry 23 à 7100 Haine-St-Paul

Contact : 064/23.61.20 Mano

Prix : gratuit – un jouet en bon état

LES TSE DE L'ASBL CEPRÉ VOUS INVITENT À LEUR SOUPER

AMBIANCE MUSICALE ET ANIMATIONS



LE 18 NOVEMBRE 2017 À PARTIR 18H

Dans les locaux de la FGTB Centre Rue Henri Aubry 23
7100 Haine-St-Paul

Au Menu :

Apéro et amuse-bouches
Festival de pâtes (5 variétés)
Dessert
Café
Au prix de : 15€



Réservations par mail à asblcepre@gmail.com ou par tél au 064/23.61.73

Les mesures d'austérité prises par le gouvernement touchent de plus en plus de travailleurs avec ou sans emploi. Derrière chaque perte d'emploi, chaque sanction d'allocation, chaque refus d'intervention du CPAS il y a une personne et bien souvent une famille. Pour amener un peu de réconfort aux enfants touchés par ces mesures, le groupe des femmes de l'ASBL organise une action solidaire.

Deuxième collecte de jouets en faveur des enfants défavorisés


Du 30 octobre au 29 novembre 2017

Les jouets collectés seront remis à une association de la région du Centre.



Lieu : rue Henri Aubry 23 7100 - Haine-Saint-Paul – 064/23.61.20

Vous pouvez déposer vos dons dans les locaux de l'ASBL CEPRE (du lundi au vendredi de 09h à 11h30 ou, si vous désirez passer à un autre moment, merci de contacter Mano au 064/23.61.20 ou via mail asblcepre@gmail.com)

 Suivez-nous sur facebook : [/www.facebook.com/CepreAsbl/](https://www.facebook.com/CepreAsbl/)

INVITATION



DÉCOUVERTE LITTÉRAIRE QUELLE GAUCHE VOULONS-NOUS?

Autour du livre :

Que faire!
{Contre l'ordre régnant}

D'Erik RYDBERG

Journaliste, Erik Rydberg, travaille au Groupe de recherches pour une Stratégie économique alternative (Gresea www.gresea.be). Il est également membre fondateur d'Econosphères, un réseau d'économistes entré en dissidence contre la pensée unique dans les sciences économiques. Déjà auteur de deux ouvrages aux titres évocateurs "Petit manuel contre la propagande économique" et "Capital contre travail", il nous propose à travers son dernier opus une réflexion autour de la gauche.



"Que faire !" se propose comme une ligne de réflexion collective. Repenser les positions, faire la part entre ce qui nous fait avancer et ce qui nous fait reculer. Et la matière ne manque pas ! Le retour du religieux, mâtiné de jihadisme obscurantiste : déradicaliser ou, à l'inverse, reradicaliser ! La "cohésion sociale" : celle du 1% ou tout autre chose ! Et puis l'idéologie, le discours dominant : repris en cœur par les dominés ! Que faire, donc, devant le spectacle d'une droite gauchiste tumescente donnant la réplique à une gauche droitière avachie ? Au "Que faire !", il n'y a pas de réponse clé sur porte. Il faut en discuter, discuter, encore discuter. C'est la raison d'être de ce livre.

Nous vous invitons à découvrir cet ouvrage en présence de son auteur. Le livre sera offert à chaque participant.

LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017 À 14H00

■ Dans les locaux de la FGTB Centre : 23, rue Henri Aubry – 7100 Haine-Saint-Paul ■

► Inscriptions obligatoires auprès de Sophie 064/23.72.90



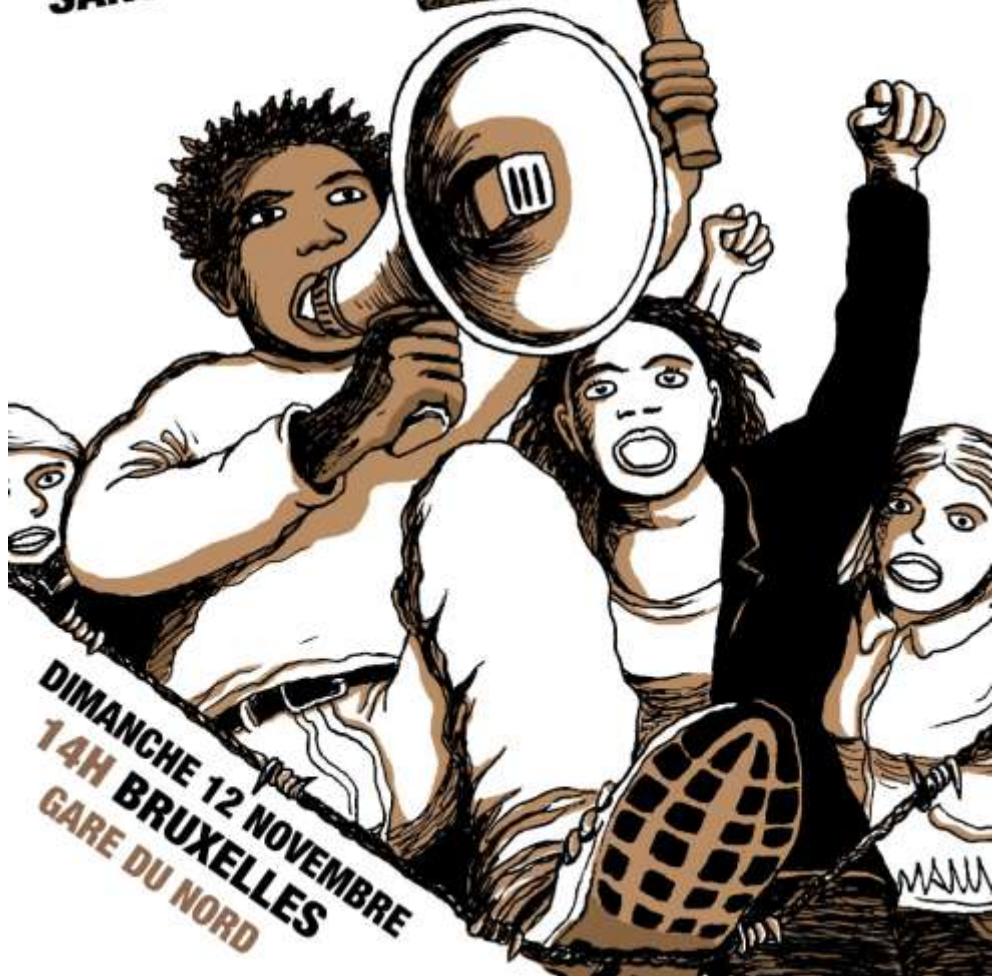
ASBL CEPRE - Communication

23, rue Henri Aubry à 7100 LA LOUVIÈRE - ☎ +32(0)64.23.72.90 ✉ sophie.mathieu@fgtb.be

MANIFESTATION

TOUTES ET TOUS DANS LA RUE
À BRUXELLES AVEC LES
SANS - PAPIERS

POUR LA
JUSTICE SOCIALE
RÉGULARISATION



DIMANCHE 12 NOVEMBRE
14H BRUXELLES
GARE DU NORD

**CONTRE LES INÉGALITÉS
LA RÉGULARISATION**

**PLUS DE 100 000 SANS - PAPIERS
ENFANTS ET ADULTES**

Elles/ils travaillent sans droits pour rénover le métro,
soigner des malades, garder nos enfants, nos parents,
faire la plonge et le nettoyage dans l'Horeca...

CES INÉGALITÉS DE DROITS SONT UN CHOIX POLITIQUE.

Elles renforcent le racisme comme outil d'exploitation et d'exclusion sociale. Elles nous mettent en concurrence. Elles détruisent les salaires, les conditions de travail et nos droits sociaux.

NOUS REFUSONS NOTRE MISE EN CONCURRENCE.

**L'ÉGALITÉ POUR TOUTES ET TOUS PASSE PAR LA
RÉGULARISATION DES SANS - PAPIERS.**

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE NOUS EXIGEONS DE LA PART DU GOUVERNEMENT BELGE

- Des droits égaux pour toutes et tous (logement, travail décent, santé, éducation...)
- Des critères clairs et permanents de régularisation
- Un titre de séjour pour toute personne dont les droits fondamentaux sont violés ou menacés
- Un permis de travail et un titre de séjour aux travailleurs qui portent plainte pour exploitation
- La fin des arrestations arbitraires, de la détention et des expulsions de migrants-tes

Rdv suivant :

13 DÉCEMBRE À BRUXELLES

MANIFESTATION POUR LA JUSTICE MIGRATOIRE

PLATE - FORME DE SOUTIEN AUX SANS - PAPIERS

Le groupe des (pré)pensionnés
vous invite à son Ciné-seniors

CEPRAG
CEPR4

LE POTAGER DE MON GRAND-PÈRE

21 NOVEMBRE 2017 - 14h30

À l'asbl CEPRé (dans les locaux de la FGFB Centre) - Rue Henri Aubry 23 - 7100 Haine-Saint-Paul



APRÈS **SUPER TRASH** LE NOUVEAU FILM DE MARTIN ESPOSITO

La projection sera suivie d'un débat autour de la transmission intergénérationnelle des savoirs

Gratuit - ouvert à tous - réservation souhaitée : 064/23.61.20





Rue H. Aubry, 23 - 7100 Haine-St-Paul

asblcepre@gmail.com

www.facebook.com/cepreAsbl

www.cepag.be

Sophie MATHIEU – Coordination et communication : 064/23.72.90

Mano HENQUINET - Animatrice : Femmes : 064/23.61.20

Christophe MORAIS ROSA - Animateur : P-PP : 064/23.61.19

Romain DELABY - Animateur : T.S.E. : 064/23.61.73

Sylvie PAEPEN -Secrétariat et gestion des formations : 064/23.61.18

Maria DI LIBERTO - Secrétariat et infographie : 064/23.61.24

Avec le soutien de :



L'ASBL CEPRé est l'ASBL d'éducation permanente de la FGTB/Centre. Elle développe ses activités dans le cadre du mouvement CEPAG dont elle est une des régionales. Exemples de thèmes sur lesquels nous agissons : anti-austérité et dette, défense des droits économiques et sociaux fondamentaux et problématique de l'emploi, climat et justice sociale, égalité des droits pour les migrants, égalité des droits pour les femmes, lutte contre le racisme et toute forme de discrimination,... Autour de ces différents thèmes, nous essayons de créer des espaces de formation, de réflexion, de culture, qui permettent à différents groupes d'acquérir des outils d'analyse critique et aussi de se mettre en action pour revendiquer, mettre en cause le capitalisme et obtenir au minimum des changements vers plus de justice sociale. Voir nos activités sur www.cepag.be ou sur www.facebook.com/CepreAsbl